

Créez  
votre  
refuge

Rejoignez le réseau des Refuges LPO

# Comment inviter la nature chez vous ?



Dans un parc, un jardin, à votre porte, que ce soit à la ville ou à la campagne, la nature peut se révéler extraordinairement riche et variée • Malheureusement, de nombreuses espèces autrefois communes sont aujourd'hui en difficulté comme l'hirondelle de fenêtre, le bleuet ou encore le hanneton. Vous pouvez agir pour protéger la nature et enrayer la perte de cette biodiversité par des gestes simples et un peu de bon sens • Vous disposez d'un coin de nature, aussi petit soit-il, rejoignez le 1<sup>er</sup> réseau des jardins écologiques en France : les Refuges LPO.

Créer votre Refuge LPO, c'est faire partie d'un réseau et **partager** et **enrichir** ses expériences, ses connaissances et son savoir-faire.

Créer votre Refuge LPO, c'est **adopter** une démarche écocitoyenne en privilégiant les pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles.

Créer votre Refuge LPO, c'est **agir** concrètement et simplement au quotidien pour favoriser l'accueil de la faune et de la flore et surprendre la vie secrète du jardin.



# Comment créer votre Refuge LPO ?

Mode d'emploi

Même le plus petit espace, comme un balcon au cœur de la ville, peut devenir un refuge pour la nature.

## ▶ Simplement :

- s'engager à respecter la charte des Refuges LPO,
- décrire votre futur Refuge,
- compléter le bulletin d'inscription et nous l'adresser avec votre règlement de 35 €.

Gagnez du temps :  
inscrivez-vous en ligne sur  
<http://monespace.lpo.fr>

## ▶ Dès votre inscription vous recevrez votre coffret contenant les éléments indispensables à la création de votre Refuge LPO

- un panneau qui vous permettra d'officialiser et de faire connaître votre Refuge LPO,
- votre nichoir à mésanges à installer sans attendre,
- vos 3 mini-guides : "les aménagements naturels au jardin : 10 mesures simples pour accueillir la biodiversité", "les oiseaux des jardins : 55 espèces communes à reconnaître" et "Un refuge sans chasse pour la biodiversité : réglementation et mode d'emploi".

Contenu de  
votre kit Refuge





# Le réseau des Refuges

Rejoindre le réseau des Refuges LPO vous permettra d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité chez vous :

- ▶ vous bénéficierez d'un **contact privilégié** avec la cellule conseil de la LPO et pourrez dialoguer avec un interlocuteur spécialisé,
- ▶ vous recevrez une **lettre d'information** trimestrielle par email ou version papier si vous n'avez pas d'accès à internet,
- ▶ vous aurez un accès privilégié à **Mon espace Refuge LPO** sur le site internet de la LPO. Vous pourrez ainsi faire connaître vos actions et découvrir les astuces et conseils des autres membres du réseau. Vous aurez également la possibilité de découvrir et enrichir la base de connaissance sur la nature de proximité (WIKI Refuge),
- ▶ participer aux **enquêtes naturalistes** annuelles... et bien plus encore !

**Votre offre de bienvenue !**

*L'accès à Mon espace Refuge LPO et à la lettre d'information trimestrielle me sont offerts pour un an lors de la création de mon Refuge et seront prolongés à ma demande moyennant un abonnement de 10 € par an.*

Contactez la LPO pour connaître le coordinateur local de votre réseau Refuge !





# Les Refuges LPO, une action de la LPO



Depuis la création du premier Refuge sur une Ile Bretonne en 1912, le réseau s'est considérablement agrandi grâce aux nombreux bénévoles passionnés par les jardins naturels. De 2 500 Refuges en 1998, le réseau compte plus de 14 000 Refuges aujourd'hui, ce qui représente une superficie d'environ 35 000 hectares d'espaces protégés.

## Un réseau national actif organisé en région

De nombreux propriétaires de Refuge s'organisent localement aux côtés de la LPO pour créer une dynamique associative sur les Refuges : partage d'expériences, mutualisation des connaissances, visite de Refuge, bourses aux plantes, conférences, sorties spécialisées, jardinage biologique... vous êtes accompagné pour favoriser l'accueil de la biodiversité sur votre terrain !

## La LPO, c'est aussi...

La première organisation de protection de la nature en France, soutenue par ses 45 000 membres, la LPO agit tout au long de l'année dans trois grands domaines d'intervention.

### ► La protection des espèces

Grâce à la générosité de ses adhérents, de ses donateurs et à l'aide de ses 5 000 bénévoles, la LPO met en place et assure le suivi de plans de restauration d'espèces parmi les plus menacées de France (vautour percnoptère, outarde canepetière...). Elle accueille également, chaque année, des milliers d'oiseaux blessés dans ses centres de soins.

### ► La préservation des espaces

La LPO est gestionnaire de plus de 20 000 hectares de milieux naturels répartis sur plus de 130 sites. Elle est ainsi devenue l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels. Elle met en œuvre des mesures agrienvironnementales dans le cadre de la Politique Agricole Commune et de la loi d'Orientation Agricole.

### ► La sensibilisation et l'éducation

Que vous soyez désireux de conforter vos connaissances naturalistes ou de participer activement à la protection de la nature, la LPO vous propose des visites guidées, des sorties nature, des séjours, des conférences... Vous pouvez aussi faire vos achats à la Boutique LPO et devenir un consommateur responsable, et développer vos connaissances en vous abonnant à l'une de ses revues comme *L'OISEAU magazine*.

**Vous aussi devenez un acteur privilégié de  
la protection de la nature : rejoignez la LPO !**



# La charte des Refuges LPO

**En créant un Refuge LPO, je m'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur mon Refuge et à respecter les principes suivants :**

## **Principe 1 Je crée les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages**

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

## **Principe 2 Je renonce aux produits chimiques**

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

## **Principe 3 Je réduis mon impact sur l'environnement**

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

## **Principe 4 Je fais de mon Refuge un espace sans chasse pour la biodiversité**

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

*Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.*

### **Vous êtes un élu, chef d'entreprise, directeur d'établissement, enseignant...**

*Vous souhaitez protéger la nature de proximité et valoriser vos parcs urbains, jardins publics, sentiers ou même lieux de vie courant ? Demandez la plaquette pour les personnes morales et rejoignez le réseau des Refuges LPO • 05 46 82 12 34 • [refuges@lpo.fr](mailto:refuges@lpo.fr)*

Cette plaquette a été réalisée grâce au soutien du Crédit Agricole.

